

Usumbura, le 8 juin 1961.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DU PERSONNEL

N°07/2/ 03139 /B5

OBJET:

Situation administrative  
divers agents ex - Kivu.

A Monsieur le Consul Général  
de Belgique

à

SHANGUGU.--

Ruhengeri



645

Monsieur le Consul Général,

Me référant à vos lettres n° S.G.555,  
1076 et 1320 des 5 et 21 avril et 25 mai 1961, j'ai  
l'honneur de vous informer que je marque accord au trans-  
fèrement à l'Administration du Ruanda-Urundi de Messieurs  
WILLAME, DROPSY et DENIS.

Ces agents feront l'objet d'un appel pro-  
visoire en service à partir du 1er juin.

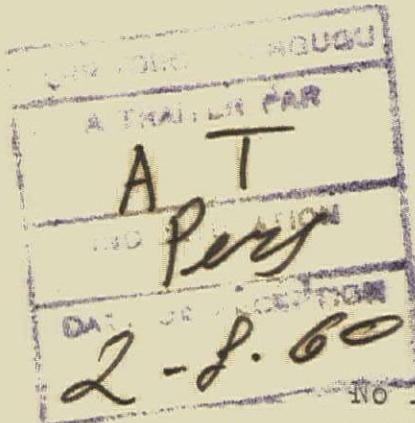
Monsieur HEYNEMAN peut donc exercer à  
nouveau ses fonctions au Congo; quant à Madame BOUCHER,  
je ne puis envisager favorablement de la reprendre à un  
moment où je suis forcé de remettre leur préavis aux  
infirmières en service dans le Territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul  
Général, l'assurance de ma considération très distinguée.--

Pour le Résident Général,  
Le Secrétaire Général,  
sé: J. TORDEUR,

MPh.-  
RUANDA-URUNDI  
SERVICE DU PERSONNEL.

30  
Message-Avion



TRANSMIS copie pour information à  
Monsieur le Résident Spécial à KIGALI.

TERRITOIRE SHANGUGU.

No 113/211462 du 29 juillet 1960.-

4024

d

Prière me transmettre via Résidence vos avis  
concernant requête n° 3185/PERS 8 juillet par laquelle  
Territorial RWABUZISONI sollicite son transfèrement au  
cadre Police.

R E G E R A L,  
P.O.  
R U P E R S a.i.,  
L. GEENS,

Signature in red ink

Signature in blue ink